

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
SL/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2009

DELIBERATION

OBJET : ZAC de Kerdroual - modification du dossier de création

Rapporteur : Daniel LE GALLUDEC

Par délibération du 8 février 2007, le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC de Kerdroual.

Il est proposé de modifier le périmètre de l'opération dont les intentions d'organisation et d'aménagement restent inchangées.

Il est projeté d'étendre le périmètre en incluant les parcelles HB 148 et DC 67.

Par délibération du 2 octobre 2008, le conseil municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle HB 148 dont l'acte a été signé le 9 février 2009. Ce terrain doit permettre l'implantation de la déchetterie dans la ZAC.

La parcelle DC 67, classée en zone Ab et située le long des lots destinés aux services techniques, constitue une réserve foncière pour les besoins des services de la commune, ainsi que pour la création d'un espace tampon entre la zone d'activités et les habitations les plus proches.

Les modalités de la concertation dans le cadre de cette modification sont les mêmes que pour le dossier initial, soit :

- Information du public par les journaux locaux ;
- Bulletin municipal ;
- Mise à disposition d'un dossier à destination du public ;
- Réunion publique.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
Loïc LE MEUR